



POISSY

CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 MARS 2024, À 19H00

ORDRE DU JOUR

« Conformément à la réglementation qui accompagne le passage de la Ville au référentiel budgétaire et comptable M57, le projet de budget primitif (BP 2024) doit être adressé aux membres du Conseil municipal 12 jours au moins avant la séance : c'est l'objet de la présente convocation. Une seconde convocation, présentant les autres projets de délibérations à l'ordre du jour, vous parviendra le 19 mars prochain conformément aux dispositions habituelles du Code général des collectivités territoriales. »

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

- 1. Budget principal 2024 – M57 - reprise anticipée des résultats du compte administratif 2023 au budget primitif 2024**
Rapporteur : Karine CONTE
- 2. Budget annexe des opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée – M57 – reprise anticipée des résultats du compte administratif 2023 au budget primitif 2024 du budget annexe des opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée**
Rapporteur : Karine CONTE
- 3. Budget primitif 2024 - budget principal M57 - vote par nature**
Rapporteur : Karine CONTE
- 4. Budget primitif 2024 - budget annexe des opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée M57 - vote par nature**
Rapporteur : Karine CONTE

Document publié sur le [site de la ville](#) le 13/03/2024